Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260420-CCAS2026002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S DE TREBRY

Réunion du lundi 20 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 20 avril, à dix-neuf heures, la Commission Administrative du CCAS s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Daniel COMMAULT.

Présents : Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Annick DUSANTER, Joseph TEMPLIER, Mélanie COVAIN, Sylvaine GIQUEL, Audrey GUILLARD, Jeannine LÉCUYER.

Absents : Annick BILLARD et Georges LONCLE

Secrétaire de séance : Annick DUSANTER

2026002 - Installation du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles **L.123-4 à L.123-9** et **R.123-7 à R.123-15** ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

Vu l'arrêté du maire n° **202603008** en date du 10 avril 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 avril 2026 portant désignation du vice-président du Centre communal d'action sociale ;

Vu l'arrêté du maire en date du 23 mars 2026 portant nomination du vice-président du Centre communal d'action sociale ;

Considérant que le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale doit être installé à l'issue du renouvellement général du conseil municipal ;

Considérant que l'ensemble des membres désignés ont été régulièrement convoqués ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,

Article 1
Installe le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la commune de Trébry à compter du **20 avril 2026**, pour la durée du mandat municipal **2026–2032**.

Article 2
Élit Madame Christelle CARRO en qualité de vice-présidente du Centre communal d'action sociale.

Article 3
Précise que le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale est désormais régulièrement constitué et peut valablement délibérer sur les affaires relevant de sa compétence.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260420-CCAS2026002-DE

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 22/04/2026

Daniel COMMAULT
Président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE TRÉBRY

Annick DUSANTER
Secrétaire de séance